



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ GUAR GUM

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--|--|
| Nom du produit | GUAR GUM |
| Numéro du produit | 21925 |
| Synonymes; marques commerciales | GRÜNAU PRINZA 452 GUARGUM E412, GHATTI GUM SPDRD TYPE 4755 FG, GHATTI GUM HISTAB GG1, GOMME DE GUAR TYPE 2483, IDEALBLEND GF-5000, GUAR GUM 200 MESH JBN, GUAR GUM 200 MESH 5000 CPS JBN, GUAR GUM 200 MESH 3500 CPS JBN, GUAR GUM 200 MESH 5500 CPS JBN, GUAR GUM TYPE 2483, GUAR GUM 2638 ORG, GOMMA GUAR 2482, GUAR GUM HISTAB GG3, IDEALBLEND GF 3500, GUAR GUM 3500 O&G |
| Indications sur l'enregistrement REACH | Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information. |
| Numéro CAS | 9000-30-0 |
| Numéro CE | 232-536-8 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Industrie Agro-Alimentaire agent épaississant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
+33 (0)1 85 57 46 00
SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No. 21925

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé
Dangers pour la santé humaine Non Classé
Dangers pour l'environnement Non Classé

GUAR GUM

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|--------------------|---------------|
| Numéro CE | 232-536-8 |
| Mentions de danger | NC Non Classé |

2.3. Autres dangers

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

| | |
|--|--|
| Nom du produit | GUAR GUM |
| Indications sur l'enregistrement REACH | Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information. |
| Numéro CAS | 9000-30-0 |
| Numéro CE | 232-536-8 |
| Commentaires sur la composition | Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date. |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|------------------|--|
| Inhalation | Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Ingestion | Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Contact cutané | Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|------------------|--|
| Inhalation | Les poussières peuvent provoquer une légère irritation. |
| Contact cutané | Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations. |
| Contact oculaire | Peut provoquer une irritation oculaire temporaire. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|-----------------------------|--|
| Indications pour le médecin | Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement. |
|-----------------------------|--|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|----------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant. Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse. Dioxyde de carbone ou poudre sèche. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. |

GUAR GUM

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| Dangers particuliers | Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. |
| Produits de combustion dangereux | Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone. |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|---|--|
| Équipements de protection particuliers pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. |
|---|--|

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|----------------------------------|--|
| Précautions individuelles | Eviter la formation et la dispersion de poussières. Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants. |
|----------------------------------|--|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

| | |
|--|---|
| Précautions pour la protection de l'environnement | Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié. |
|--|---|

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|------------------------------|---|
| Méthodes de nettoyage | Eviter la formation et la dispersion de poussières. Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Do not flush away residues with water. |
|------------------------------|---|

6.4. Référence à d'autres rubriques

| | |
|--------------------------------------|--|
| Référence à d'autres sections | Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13. |
|--------------------------------------|--|

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|-----------------------------------|--|
| Précautions d'utilisations | Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. |
|-----------------------------------|--|

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|--------------------------------|--|
| Précautions de stockage | Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Stocker à l'écart des produits suivants: Oxydants puissants. Acides. Humidité. |
|--------------------------------|--|

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

| | |
|---|--|
| Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2. |
|---|--|

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

GUAR GUM

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m³. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un masque à poussières approprié. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--------------------|--|
| Aspect | Poudre pulvérulente. Granules. Solide. Poudre. Poudre cristalline. |
| Couleur | Blanc/blanc cassé. Beige. |
| Odeur | Légère. |
| Seuil olfactif | Pas d'information disponible. |
| pH | pH (solution diluée): 5.5 - 7.5 (1%) |
| Point de fusion | Pas d'information disponible. |
| Point d'écoulement | Pas d'information disponible. |

GUAR GUM

| | |
|--|---|
| Point de congélation | Pas d'information disponible. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Pas d'information disponible. |
| Point d'éclair | Pas d'information disponible. |
| Taux d'évaporation | Pas d'information disponible. |
| Facteur d'évaporation | Pas d'information disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Pas d'information disponible. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 30 g/m ³ |
| Autre inflammabilité | Pas d'information disponible. |
| Pression de vapeur | Pas d'information disponible. |
| Densité de vapeur | Pas d'information disponible. |
| Densité relative | Pas d'information disponible. |
| Densité apparente | Pas d'information disponible. |
| Solubilité(s) | Soluble dans l'eau. |
| Coefficient de partage | Pas d'information disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | 285°C |
| Température de décomposition | Pas d'information disponible. |
| Viscosité | Pas d'information disponible. |
| Propriétés explosives | Pas d'information disponible. |
| Explosif sous l'influence d'une flamme | Pas d'information disponible. |
| Propriétés comburantes | Pas d'information disponible. |
| <u>9.2. Autres informations</u> | |
| Autres informations | Aucune information requise. |
| Indice de réfraction | Pas d'information disponible. |
| Taille de particules | Pas d'information disponible. |
| Poids moléculaire | Pas d'information disponible. |
| Volatilité | Pas d'information disponible. |
| Concentration de saturation | Pas d'information disponible. |
| Température critique | Pas d'information disponible. |
| Composé organique volatil | Pas d'information disponible. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

GUAR GUM

| | |
|-------------------------|---|
| Inhalation | Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. |
| Ingestion | Pas de danger spécifique pour la santé connu. |
| Contact cutané | Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations. |
| Contact oculaire | Peut provoquer une irritation oculaire temporaire. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit devrait être biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

GUAR GUM

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

GUAR GUM

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

| | |
|--------------------------|------------|
| Date de révision | 07/01/2021 |
| Numéro de version | 3.001 |
| Remplace la date | 12/11/2020 |
| Numéro de FDS | 21925 |

GUAR GUM

Statut de la FDS Approuvé.
Signature Lisa Bland

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.